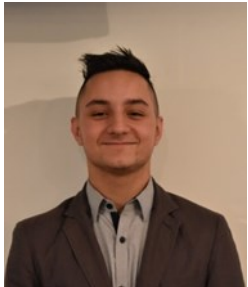




Un projet de loi légalement nébuleux



Antoine Morin-Racine
Chroniqueur

Le projet de loi numéro 3 de l’opposition officielle, « Loi favorisant l’intégration des immigrants au Québec », a été officiellement présenté et débattu aujourd’hui à l’Assemblée nationale. J’ai exprimé hier, dans une chronique, mon indignation face à ce projet de loi qui vise officieusement à redonner vie au clergé dans nos campagnes. Après avoir étudié encore plus attentivement le projet de loi et échangé avec mes pairs, j’ai commencé à questionner la légitimité légale de celui-ci.



Le porte-parole en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion, Étienne-Alexandre Beauregard présente le projet de loi

Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Photographe Roseline Mélançon.

Parce que je suis loin d’être un expert en questions juridiques, j’ai consulté trois légistes (qui souhaitent rester dans l’ombre), sur les potentielles failles légales de la loi visant à favoriser l’intégration des immigrants. Les trois juristes souhaitent mentionner que l’ensemble de leur propos est impartial et non biaisé.

À l’article 3, il est dit que le ministre conclut un contrat avec chaque personne immigrante qui désire participer au programme. Ce contrat, légalement parlant, constitue un contrat d’adhésion. Lorsque l’on adhère à ce genre d’accord, on ne peut pas modifier son contenu, c’est un « package deal », comme l’a dit l’un des légistes.

Le contrat d’adhésion, selon un autre expert consulté, est un motif de contestation puisque le nouvel arrivant, dans la plupart des cas, n’est pas capable d’exprimer un consentement libre et éclairé. Le contrat sur lequel s’appuie tout ce projet de loi serait imposé, bien souvent, à des nouveaux arrivants qui ne le comprennent pas. Le migrant congolais ou l’immigrante tunisienne qui arrivent au Québec doivent pourtant être en mesure de consentir à un accord qui les conduiraient à Chibougamau pour les trois prochaines années de leur vie! C’est élémentaire!

Le plus grand défaut légal de cette pièce législative est probablement la zone grise dans laquelle elle se trouve quant aux différents traités de droits humains internationaux, notamment en matière d’immigration. Selon l’article 12 du *Pacte international relatif aux Droits Civils et politiques*, dont le Canada a signé le protocole additionnel, « quiconque se trouve légalement sur le territoire d’un état a le droit d’y circuler librement et d’y choisir librement sa résidence ».

Pour reprendre les mots de l’un des légistes, « le projet de loi, lui-même, dans son état actuel, ne viole pas cette disposition là parce que le ressortissant étranger va adhérer au contrat. Par contre, on se rapproche dangereusement d’une situation où l’une personne peut se sentir forcée et n’aura pas le choix d’adhérer à ce contrat-là qui limite sa liberté par rapport à sa circulation... Clairement le projet de loi entre en conflit avec les principes de ce pacte là et les tendances observées en droit international ».

Non seulement le Bloc national veut forcer la main des nouveaux arrivants en les contraignant à signer un accord qu’ils ne sont pas en mesure de comprendre parfaitement, mais il veut également le faire en narguant les principes même du droit international!



Le deuxième groupe d’opposition se sent ignoré par la présidence



Rosalie Ouellette
Rédactrice en chef
Chef de pupitre

À la suite de la séance parlementaire d’hier matin, le deuxième parti d’opposition a tenu une conférence de presse afin d’exprimer sa déception envers les coupures drastiques dans le temps de parole de sa leader parlementaire, M^{me} Maïté Carrier, appliquées par le vice-président, M. Guérette.



Le deuxième groupe d’opposition en conférence de presse.
M. Léonard Marcoux, M^{me} Maïté Carrier, M. Joey Aubé et
M. Patrick Girard (de gauche à droite)

Crédits photo : Collection Assemblée nationale

M^{me} Maïté Carrier a expliqué qu’à deux reprises, la présidence a limité son temps de parole. La première s’est produite lorsque le Parti de l’Autonomie Citoyenne a déposé une motion sans préavis. La parlementaire avait alors préparé, avec son équipe, un discours de deux minutes, mais M. Guérette ne lui en a accordé qu’une seule.

Toutefois, après vérification, la deuxième opposition avait bel et bien une minute pour répondre à la motion sans préavis comme mentionné dans les procédures à l’article 52.2.

Par la suite, la présidence a interprété que la leader du PAC voulait poursuivre sur une question soulevée par la cheffe de l’opposition officielle en faisant appel à l’article 89, alors qu’en fait, elle voulait questionner le ministre des Finances.

Le vice-président aurait ensuite refusé de lui donner une explication ou de lui redonner la parole, ce qui l’a empêché de poser sa question.

« Tout député peut demander au président la permission de poser une question à un député qui vient de terminer une intervention. Le président s’assure de l’accord de ce dernier. Le temps de parole est d’au plus 30 secondes pour la question et d’au plus 1 minute pour la réponse. »

-Article 89

Un peu plus tard dans la journée, la présidence a admis avoir commis une erreur envers la leader parlementaire. Cette dernière n’a pas donné d’autres détails, mais a affirmé qu’elle avait rectifié le tir en réglant la situation à l’interne.



Le GAFAM : rois du Far West médiatique



Véronique Lessard
Journaliste



Rosalie Ouellette
Journaliste

On qualifie souvent les données personnelles comme étant le nouveau pétrole du XXI siècle. Elles sont au cœur des préoccupations quotidiennes, notamment à la suite des révélations de scandales médiatiques sur la récolte de données. Parmi les plus connus, on retrouve *Cambridge Analytica*, qui a plaidé coupable mercredi midi et qui devra verser la somme de 15 000 \$ en dédommagement (*Le calme*, 2019). C’est en ce sens que la Commission des institutions a décidé, mardi, de se saisir d’un mandat d’initiative afin de réfléchir à la question de la protection des données personnelles.

État des faits soulevés dans le mandat d’initiative :

Le *GAFAM* est un regroupement de cinq puissances médiatiques américaines qui, à partir de données personnelles, établissent des profils d’individus. Avec ou sans leur consentement, ils obtiennent des données sur leurs utilisateurs afin de les catégoriser et de les cibler de publicité susceptible de leur correspondre;

L’existence du *GAFAM* entraîne plusieurs conséquences économiques et politiques. Tout d’abord, les petites entreprises locales et celles à l’international font face à une vive concurrence puisque les géants comme Google ou Facebook possèdent déjà le monopole des données. Ainsi, se faire une place sur le marché international est presque impossible. Sur le plan politique, dans le contexte où une entreprise est accusée d’avoir divulgué les informations de ses clients sans leur consentement, la loi ne tient pas pour responsable les gestionnaires, mais plutôt la compagnie, jugée alors comme une personne morale. Les entreprises, si elles déclarent faillite, peuvent néanmoins poursuivre leurs activités sous un autre nom. Il s’agit d’un cycle sans fin, puisque la loi ne permet pas d’arrêter les actions de ces entreprises.

Au Québec, lorsque vient le temps de sanctionner ces grandes firmes, la punition est décidée en fonction des lois canadiennes. L’Union européenne, quant à elle, a instauré le *RGPD*, soit le règlement général de protection des données. Ce règlement interdit la prise de données des utilisateurs ayant moins de treize ans sans l’accord de leurs parents et balise les droits des utilisateurs. Parmi ceux-ci, le droit d’opposition, soit le droit de demander la suppression de ses données en tout temps. Le droit de retrait personnel figure également dans le *RGPD*; il subit cependant des restrictions étatiques concernant l’explicité des raisons de collecte. Les sanctions imposées par le RGDP, s’il y a non-respect du règlement, sont d’une valeur de vingt millions d’euros ou encore de 4% du chiffre d’affaires annuel des entreprises.

Solutions proposées par les experts

Face aux préoccupations des internautes québécois, les experts Tom Lebrun et Pier-Luc Déziel ont soumis des recommandations pouvant servir à l’ensemble de la population. Ils proposent d’instaurer le poste d’officier spécialisé en protection de données au sein d’entreprises afin d’assurer la survie de la firme. Il est aussi possible de parvenir à protéger ses données personnelles en adoptant des habitudes de préventions telles que la lecture des conditions d’utilisation avant d’y adhérer. Les experts proposent également aux gouvernements de conscientiser la population à l’aide de publicités télévisées ou numériques.

Principales recommandations discutées en commission :

La mise en place d’un règlement interdisant la collecte de données à l’image de celui de l’Union européenne, en passant par la création d’une alliance pancanadienne;

La création de politiques de sensibilisation sur l’utilisation des données numériques qui seront présentées dans le cadre du cours d’éthique et de culture religieuse.

Découvrez le reste des recommandations durant la séance parlementaire de demain!



Les parlementaires discutent du mandat d’initiative en commission parlementaire.

Crédits photos : Collection Assemblée nationale.

Photographe : Roseline Mélançon

Chargé, mais balancé, le budget est dévoilé!



Roseline Mélançon
Journaliste

Hier matin, au salon Bleu, le ministre des Finances de l'Alliance socialiste du Québec, M. Fabrice Turgeon, a présenté son très attendu énoncé budgétaire. Depuis le début de la semaine, le gouvernement s'est beaucoup fait reprocher par les groupes d'opposition ses annonces dépensières. Voici sa réponse aux questionnements soulevés.

Dans son discours, M. Turgeon a annoncé son plan d'action financier expliquant les nombreuses promesses du gouvernement socialiste. Il a présenté le financement qui sera alloué à plusieurs projets, ainsi que certaines mesures qui seront prises pour accroître les revenus de l'État.

D'abord, l'ASQ prévoit investir en éducation. La gratuité du CPE au doctorat coûtera 2,45 milliards de dollars au gouvernement et la création de 20 000 nouvelles places en CPE d'ici dix ans, 298 millions de dollars. À l'opposé, l'abolition du financement d'écoles privées par l'État rapportera 100 millions de dollars.

Plusieurs investissements sont aussi prévus en santé. Le gouvernement compte acheter les cliniques privées de la province, les nationaliser et étendre les heures d'ouverture. En réponse à la problématique du vieillissement de la population, il souhaite aussi améliorer la qualité de vie dans les CHSLD et les soins livrés aux aînés. De plus, en revoyant la rémunération des médecins et en créant un pôle d'achat groupé des médicaments (Pharma Québec), le gouvernement affirme pouvoir acheter de grandes quantités à moindre prix et ainsi générer des retombées totales d'environ 3 milliards de dollars.

Le ministre a également annoncé qu'il réinvestirait le milliard de dollars, en ce moment « inutile », du Fond vert en environnement. Par exemple, le gouvernement a alloué un budget de 125 millions de dollars pour financer des « compagnies vertes » ou prévoyant un virage vert. Le projet de loi sur l'accessibilité et la nationalisation des transports en commun coûtera, quant à lui, 5 milliards de dollars à l'État.

Afin de financer leurs grandes ambitions, les socialistes, plutôt que de couper dans l'appareil de l'État, veulent créer des richesses. Ils planifient augmenter les redevances des entreprises sur les ressources naturelles, taxer davantage les services vendus en ligne et modifier les paliers d'imposition pour prélever plus d'impôt aux plus nantis.

Bref, toutes ces mesures, additionnées à plusieurs autres touchant à divers secteurs de la société, arrivent à un équilibre budgétaire. Au total, le nouveau plan financier du gouvernement rapportera environ 41 milliards de dollars. Les dépenses s'élèveront à environ 23 milliards de dollars. Le ministre des Finances a aussi annoncé un investissement de 10 milliards dans le Fond des générations et environ 8 milliards de dollars dans un fond de sécurité. Malgré les réserves de l'opposition face aux promesses coûteuses des socialistes et des déclarations contradictoires du ministre Turgeon aux médias tout au long de la journée d'hier, le gouvernement semble avoir réussi à balancer son budget de main de maître.



Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Photographe : Roseline Mélançon

Les réactions de l'opposition



Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Photographe : Roseline Mélançon

Hier, le gouvernement socialiste a dévoilé son énoncé budgétaire à l'Assemblée nationale. Les deux groupes d'opposition ont fortement réagi à cette annonce.

En conférence de presse jeudi matin, le Bloc national et le Parti de l'Autonomie Citoyenne ont tenu des discours similaires. Tous deux ont dénoncé le manque de considération du gouvernement pour l'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre.

Sans être totalement en désaccord avec la promesse du parti de l'Alliance socialiste du Québec, les partis d'opposition se sont montrés inquiets de l'augmentation des redevances sur les matières premières. Ils soutiennent que cette mesure pourrait entraîner la délocalisation d'entreprises et aurait un effet néfaste sur l'économie québécoise. Pour sa part, le ministre des Finances, M. Fabrice Turgeon, ne se dit aucunement préoccupé par la possible concrétisation de ce scénario.

Lorsqu'interrogés sur ce qu'il pensait de l'équilibre budgétaire promis par le ministre socialiste, les deux porte-paroles des oppositions ont répondu ne pas y croire de manière catégorique. Le représentant du Bloc national est allé jusqu'à prédire des déficits de plusieurs centaines de millions de dollars dans un futur rapproché. Pourtant, en entrevue, M. Turgeon, sûr de lui, a réaffirmé que son budget était équilibré.

Toutefois, le ministre des Finances n'a pas mentionné l'effet de son nouveau budget sur la dette du Québec dans son discours en Chambre. Le Parti de l'Autonomie Citoyenne a d'ailleurs dénoncé ce point, argumentant que cela contrevenait aux lois du Forum étudiant. Le ministre Turgeon a clarifié en entrevue qu'en investissant 10 milliards de dollars dans le fonds des générations, cela rapporterait assez d'intérêts pour rembourser le minimum sur la dette.

Les groupes d'opposition se sont finalement montrés partiellement favorables à la mesure du gouvernement d'investir dans plusieurs « compagnies vertes ». Les deux formations politiques sont, en effet, en accord avec cette proposition à condition que les fonds soient véritablement investis au sein d'entreprises performantes et dédiées à la lutte contre les changements climatiques. Le parti socialiste au pouvoir se devra donc non seulement faire preuve de transparence, mais également sélectionner méticuleusement les entreprises qu'il financera pour parvenir à satisfaire ses opposants.

Prendre le bus gratuitement?



Coralie Laplante
Journaliste

Le gouvernement a présenté mardi un projet de loi visant à assurer la gratuité des transports en commun d'ici 2021, grâce à la nationalisation de ce moyen de déplacement avec la création d'une société d'État.



Raphaël Lepage, ministre des Transports, lors de la présentation du projet de loi

Crédits photo : Collection Assemblée nationale

L'Alliance socialiste du Québec (ASQ) considère dans son projet de loi les transports en commun comme étant les autobus, le métro, les trains de banlieue, les autocars, les traversiers, les services de transport adapté et les transports scolaires.

Toutefois, certains doutes peuvent être émis quant aux retombées positives de cette loi, alors que le modèle mixte (arrimant les industries privées et publiques) est fréquemment privilégié pour assurer des services de qualité. Par exemple, quatorze compagnies permettent à la STM (Société des transports de Montréal) d'offrir ses services de transports adaptés (*Le Devoir*, 2016).

Cependant, le gouvernement souhaite offrir, par la nationalisation des transports en commun, l'accès à ces services de façon tout à fait gratuite pour tous les citoyens canadiens. Il en sera de même pour les étrangers, mesure que le gouvernement appuie afin de promouvoir le tourisme au Québec.

L'adoption de ce projet a comme objectif de favoriser l'accès aux transports en commun sur l'ensemble du territoire de la province, offrant un service équitable pour chaque région. L'opposition officielle a toutefois émis des doutes sur

cet aspect. Le parti souligne que plus nous nous éloignons des grands centres, moins les transports en commun sont achalandés, et que cela nuirait aux impacts environnementaux positifs souhaités par l'ASQ à l'adoption de cette mesure. Il s'agit donc d'un point à étudier, alors que le projet de loi stipule être appliqué « en respectant les principes du développement durable ».

La Société d'État qui s'occuperait de tous les transports en commun aurait comme fonction de fournir gratuitement à ses usagers un service de qualité, ainsi que d'acquérir les biens nécessaires aux infrastructures. La Société devra également émettre les autorisations permettant à quiconque d'offrir des services de transport en commun.

Le *Vox Populi* suivra donc avec intérêt la mise en place de cette loi puisque, notamment, selon une équipe de chercheurs, « les frais de fonctionnement de la STM auraient augmenté cinq fois plus vite que le nombre de kilomètres parcourus au cours des cinquante dernières années » (*Le Devoir*, 2016). Est-ce que la nationalisation des réseaux de transport sera aussi économique pour le gouvernement que pour les utilisateurs qui n'auront plus à payer pour leur transport?



Crédits photo: Google Images



Un vrai rêve



Samuel Périard
Journaliste

Le projet de loi sur la gratuité scolaire, déposé aujourd’hui par le gouvernement, pourrait permettre un meilleur accès à l’éducation en éliminant les coûts des programmes d’étude.

Ce projet de loi comporte quatre mesures :

- ♦ Gratuité dans tout établissement d’enseignement, allant du CPE à l’université;
- ♦
- ♦ Gratuité offerte à toute personne habitant au Québec et répondant à certains critères;
- ♦
- ♦ Abolition des frais de scolarité de tout genre;
- ♦
- ♦ Abolition des programmes d’aide financière au profit de programmes visant à atténuer les conséquences des situations de précarité financière.

Prenons exemple sur des études universitaires en médecine qui, actuellement, coûtent 14 000\$ à un étudiant. Cette somme étant assez substantielle, les statistiques de décrochage parlent d’elles-mêmes : 46% des étudiants endettés ne finissent pas leurs études supérieures.

En offrant la gratuité du CPE à l’université, cela permettra aux personnes étant issues de milieux défavorisés d’accéder aux études et à la carrière de leur choix. Ainsi, l’éducation sera accessible à tous, peu importe leur classe sociale.

La commission parlementaire sur ce projet de loi a précisé les modalités d’usage puisque la gratuité scolaire s’appliquera sur tous les établissements d’enseignement, du CPE à l’université, ainsi qu’à tout résident du Canada qui répond à certains critères.

Néanmoins, le projet de loi prévoit éviter les abus grâce à une initiative qui énonce qu’après avoir échoué un cours trois fois, l’étudiant doit payer une partie de ses frais de scolarité. Pour les élèves dont l’échec est relié aux difficultés d’apprentissage, un diagnostic par un professionnel est exigé. Aussi, le gouvernement prévoit instaurer dans des établissements d’enseignement des professionnels formés pour poser de tels diagnostics.

Le projet de loi prévoit également intégrer les étudiants présentant des handicaps physiques et/ou psychologiques. Puisqu’il est complexe d’intégrer un élève présentant un handicap dans une école non-adaptée, il a été convenu de faire preuve d’indulgence et d’être raisonnable dans les demandes. Toute institution d’enseignement a le devoir d’accepter un étudiant ou une étudiante présentant un handicap et de lui fournir toutes les ressources nécessaires à son intégration dans son milieu scolaire. Si l’école est dans l’impossibilité d’offrir les ressources à la personne, elle doit la refuser. Dans ce cas, l’établissement d’enseignement est exempté de son intégration.

Grâce à ce projet de loi, le rêve de la gratuité scolaire devient de plus en plus tangible.



Le ministre de l’Éducation et de l’enseignement supérieur, Jordan Craig-Larouche, présente le projet de loi numéro 1.

Crédits photo : Collection Assemblée nationale. Photographe : Rose-line Mélançon.

De la couleur sur le canevas du Québec



Coralie Laplante
Journaliste

Lors de la deuxième séance de la session parlementaire, avant-hier l’adjoint au ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la langue française a énoncé de nombreuses mesures visant à redorer la culture québécoise.

Le député de Beauchemin a déclaré en avoir « marre des rêves brisés des artistes qui veulent rajouter de la couleur sur le canevas du Québec ». Ainsi, il a affirmé que l’Alliance socialiste du Québec (ASQ) souhaitait démocratiser l’art québécois par plusieurs moyens, afin qu’il soit accessible à l’ensemble des citoyens de la province.

Le gouvernement a énoncé qu’il allait créer une association de musées interprovinciale pour rendre gratuit l’accès à tous les musées du Québec. Le député de Beauchemin a également affirmé que ces institutions « deviendront une vitrine pour tous les artistes québécois ». Le parlementaire a aussi souligné l’importance des jeunes artistes dans la société. Ce dernier a d’ailleurs mentionné vouloir « faire vivre la culture du présent » par les mesures nommées précédemment.

Les prochains mois permettront de constater si le gouvernement respectera ses promesses visant à faire rayonner toutes les nuances de la culture québécoise.



Crédits photo: Collection Assemblée nationale

De nouveaux horizons artistiques



Coralie Laplante
Journaliste

Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la langue française, M. Ariel Timmony, a tenu une conférence de presse hier afin d’annoncer une toute nouvelle mesure visant à soutenir les artistes émergents.

Le ministre a dévoilé le *Fond Unifié de Subvention aux Artistes Nouveaux (FUSAN)* qui offrira aux créateurs de 18 à 35 ans « un tremplin qui va leur permettre de débiter leur carrière dans la décence ».



Crédits photo : Collection Assemblée nationale

M. Timmony a déclaré que 50 millions de dollars seront alloués à cette mesure. Le ministre « tient à inciter la jeunesse à se lancer dans l’industrie artistique qui est trop souvent vue comme précaire, pourtant si bénéfique pour notre nation ».

En effet, le gouvernement souhaite que la profession d’artiste soit considérée comme une « profession à part entière ». Par l’amélioration des conditions de vie des créateurs en début de carrière, le gouvernement espère redorer l’image du domaine artistique auprès de la population. L’aide apportée cessera lorsque la personne sera en mesure de subvenir à ses besoins au moyen de son art, explique M. Timmony.

Le gouvernement souhaite aussi que la mise en place du *FUSAN* permette le rayonnement de l’industrie québécoise au sein de la province comme à l’international.

Nous surveillerons l’application de cette aide financière pour constater si elle sera en mesure, comme l’a affirmé le ministre, d’élargir « de nouveaux horizons à toute notre relève artistique québécoise ».



Une même voix pour la légitimité démocratique



Audrey Caron
Journaliste

Mardi soir se tenait, à l’hôtel Delta, une conférence de presse regroupant les chefs de tous les partis. Le mode de scrutin a été le sujet à l’honneur, sans que les chefs n’en dévoilent toutefois beaucoup sur leurs intentions.

Les chefs étaient sur la même longueur d’onde quant à leur vision de la réforme du monde de scrutin. Ainsi, ils prévoient mettre en place une commission parlementaire transpartisane. Voulant que les partis soient représentés équitablement, le co-premier ministre a affirmé que sa majorité gouvernementale ne serait pas utilisée dans cette commission. Cette dernière fonctionnera donc par consensus pour chaque décision prise.

Les trois partis travailleront conjointement afin de remédier aux failles du présent mode de scrutin. Le cœur des débats sera la légitimité démocratique, puisque, selon les chefs, à l’heure actuelle, les députés de l’Assemblée ne reflètent pas la réelle volonté de la population.



Crédits photo : Collection Assemblée nationale
Photographe : Karim Chahine

La décision de réformer le mode de scrutin a été prise dans l’intérêt des citoyens, il s’agit d’une revendication de premier ordre dans les débats politiques, et ce, depuis plusieurs années. Un autre objectif de la réforme du mode de scrutin est de donner un poids politique égal aux régions et aux grands centres métropolitains. L’hétérogénéité de la population a également été un objectif soulevé. Les chefs semblent s’être concertés sur le désir d’une plus grande diversité d’idées au sein des partis politiques.

Finalement, les trois chefs ont été questionnés quant à leur potentielle crainte de ne pas être réélus à la prochaine élection étant donné le nouveau mode de scrutin. Les trois chefs se sont entendus pour dire qu’ils ne le faisaient que dans l’intérêt des citoyens et non pour être réélus.

Les modalités ambiguës du projet de loi sur l'immigration



Audrey Caron
Journaliste

Hier soir avait lieu une commission parlementaire dans laquelle les députés ont étudié les différents détails du projet de loi concernant l'intégration des immigrants au Québec. Ce projet de loi a été déposé par le Bloc national et la commission est présidée par M. Beauchemin.

C'est dans un esprit de collaboration que s'est déroulée cette commission. Les trois partis semblaient en accord avec l'intention de ce projet de loi. Selon le ministre de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion, le but ultime du projet de loi est l'accueil adéquat des immigrants.

Le porte-parole en matière d'immigration du Bloc national a souligné qu'il désirait une intégration des immigrants plus complète, la culture québécoise se devant d'être protégée. Il a toutefois affirmé rester ouvert à la discussion.

Le porte-parole en matière d'immigration du Parti de l'Autonomie Citoyenne était également en accord avec le principe général du projet de loi, mais apparaissait réticent aux modalités concernant le patrimoine culturel ainsi que certaines informations présentes dans le contrat. Il a souligné qu'il ne voulait pas que des immigrants soient piégés en le signant.

Les divergences d'opinions entre les partis se trouvent ainsi principalement dans les clauses plus pointilleuses. Tous sont en accord avec le fait que l'intégration concerne les immigrants économiques et que ceux-ci devront aller en région. Cependant, la durée du programme de régionalisation ne fait pas l'unanimité. M^{me} Simoneau, députée de l'opposition officielle, souhaite que cette durée soit d'au moins cinq ans. Le gouvernement a affirmé être ouvert à la proposition.

Un autre différend réside dans les sanctions en cas d'un transfert non-autorisé. Deux problèmes sont soulevés par cette clause. D'abord, le terme «transfert» porte à confusion. Est-ce un transfert de dossiers d'immigrants, ou bien un déménagement? De plus, plusieurs députés croient que les immigrants devraient avoir le droit de changer de région. Le terme ghettoïsation a été mentionné à plusieurs reprises en commission, indiquant un désir commun d'éviter ce phénomène à tout prix. Puis, le montant des sanctions semblait déranger plusieurs députés qui se questionnaient sur les inégalités qui pourraient être créées entre les immigrants en raison de leur situation économique. L'opposition officielle s'est montrée ouverte à réduire les coûts de la sanction et le gouvernement réceptif à une étude de cas par cas pour imposer cette sanction, si nécessaire.

Un autre point soulevant des débats concerne l'article 5, soit tenir les activités d'intégration dans un bâtiment historique. La deuxième opposition a proposé d'utiliser d'abord les établissements historiques en bonne condition et salubres, puis s'il n'y en avait plus, en utiliser des non-historiques, mais toujours à caractère caritatif et social. Les autres partis se sont montrés ouverts à cette possible modification. Bref, des débats constructifs!



Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Photographe: Roseline Mélançon



Un pas dans la bonne direction selon le PAC



Audrey Caron
Journaliste

Le porte-parole en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion du Parti de l’Autonomie Citoyenne, Yassine Khadir, a accordé une entrevue hier au *Vox Populi*. Celle-ci concernait les différentes opinions du parti face au projet de loi sur l’intégration des immigrants au Québec.



Le porte-parole en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion du Parti de l’Autonomie Citoyenne, Yassine Khadir.

Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Le porte-parole en matière d’immigration, de diversité et d’inclusion du Parti de l’Autonomie Citoyenne, Yassine Khadir, a accordé une entrevue hier au *Vox Populi*. Celle-ci concernait les différentes opinions du parti face au projet de loi sur l’intégration des immigrants au Québec.

Vox : Pensez-vous que l’accueil des immigrants est la clé à la pénurie de main-d’œuvre?

On n’est pas assez naïfs pour croire que c’est la seule solution, mais ça en fait partie, surtout pour les régions.

Vox : Auriez-vous un commentaire à apporter sur les bâtiments historiques qui devraient devenir des établissements d’intégration ?

Oui, on a un problème avec ça. Il faut savoir que les visiteurs vont considérablement augmenter. On ne peut pas changer et rénover un bâtiment qui est patrimonial, donc ça pose problème. Plus on utilise un bâtiment, plus il y a des risques de santé ou bien d’insalubrité. On préférerait enlever la clause qui concerne le patrimoine.

Vox : Avez-vous une certaine crainte pour les régions qui vont accueillir ces immigrants? Croyez-vous qu’il y aurait une différence si c’était plutôt les villes métropolitaines qui les accueilleraient?

On voit déjà un problème dans les villes métropolitaines qui accueillent les immigrants. La quantité d’immigrants est tellement concentrée qu’on voit la création de ghettos, donc il pourrait facilement arriver un immigrant d’origine latine qui s’installe dans ces quartiers et uniquement parler, par exemple, le portugais, pour le reste de [sa] vie, sans nécessairement s’intégrer. L’intégration en région est une bonne chose parce que, [je suis] forcé de le dire, il n’y a pas beaucoup de diversité en région. C’est pour ça qu’ils décident d’aller là-bas, c’est un choix de s’y installer et on a des organismes qui seraient prêts à les soutenir. C’est ce qu’on veut clarifier avec le Bloc national, qu’on ait vraiment des organismes pour les aider à faire un choix s’ils veulent rester ou pas.

Vox : Croyez-vous que l’instauration de cette loi est trop hâtive?

Je ne pense pas qu’elle est trop hâtive. On a des problèmes avec certains points [et] l’on va essayer de [les] faire changer en commission parlementaire.

Vox : Les Québécois sont-ils prêts pour ce projet selon vous?

Je trouve que oui, les Québécois ne sont pas seulement prêts, ils en ont besoin.

Vox : En général, que pensez-vous du projet de loi sur l’intégration des immigrants?

Je pense que c’est un pas vers la bonne direction, un projet de loi où l’on doit changer quelques articles. On a très hâte de voir ça en commission parlementaire, j’ai l’impression que l’ASQ semble partager notre opinion. Le Bloc national aussi reconnaît que son projet de loi n’est pas parfait, donc ça semble être un pas vers la coopération entre nos trois partis.

État des faits sur la « bourgeoisie » québécoise



Antoine Morin-Racine
Journaliste

« La caisse sera bientôt vide » s’est écrié hier le chef du Parti de l’Autonomie Citoyenne, alors que la cheffe de l’opposition officielle a proclamé qu’il s’agissait d’« une hausse insensée des dépenses du gouvernement ».

Comment allons-nous payer? C’est la question qui brûle non seulement les lèvres de nos groupes d’opposition, mais aussi celles de tous ceux qui font face à des gouvernements socialistes à travers le monde. Pour les libéraux et les conservateurs, poser la question c’est y répondre; l’ASQ n’a pas les moyens de ses ambitions et ses grands projets ne feront qu’endetter le Québec. Le premier ministre, quant à lui, ne semble pas inquiet et a promis hier, dans sa réponse aux discours de la cheffe de l’opposition officielle et du chef de la deuxième opposition, que son budget ira de pair avec les aspirations de son parti.

Le *Vox Populi* vous propose un état de situation de l’élite économique du Québec, une classe sociale qui sera amenée à faire sa juste part dans la construction d’un Québec plus équitable et égalitaire.

Depuis la crise financière de 2008 et le mouvement « Occupy » de 2011, on scande de plus en plus sa haine du 1%. Celui-ci, qui pourrait être défini comme étant une proportion extrêmement marginale de la population mondiale s’accapare, selon bon nombre d’études, une grande partie

des richesses de l’économie mondiale.

Qu’en est-il au Québec? Bien qu’il soit en meilleure position sur la question de l’égalité économique, il accueille tout de même un club sélect de plus de 64 000 personnes qui ne contribuent qu’à hauteur de 18% du revenu global du gouvernement.

Malgré tout, même si le Québec est bien plus égalitaire que le reste du Canada et son voisin américain, le fameux 1 % commence à s’étendre à de plus en plus de ménages.

Il faut alors se tourner vers une étude sur l’évasion fiscale pour observer la vraie élite économique du Québec à l’œuvre. Le ministère des Finances a en effet affirmé qu’en 2017, le Québec avait perdu près de 700 millions de dollars au profit de fraudes fiscales. Le gouvernement précédent avait d’ailleurs instauré une unité spéciale pour lutter contre les paradis fiscaux, mais, malgré cette mesure, bon nombre d’entreprises québécoises sont toujours trouvées coupables d’évasion fiscale.



Les «Miracle Whips» de l’opposition officielle



Véronique Lessard
Journaliste

Derrière chaque grand parti se cache un whip d’exception. Cette année, l’opposition officielle a pu se compter chancelière d’avoir au sein de ses rangs le « meilleur duo de whip et whip adjoint jamais vu durant les 15 dernières années », selon l’encadreur Patrick Poulin. Puisqu’il s’agit, en son sens, du rôle qui est le plus important de l’entièreté du Forum, la cohésion entre ces deux membres d’un caucus est essentielle au bon fonctionnement du parti. Certes, un rôle loin des lumières des séances parlementaires, mais définitivement indispensable.

Animer les caucus, régir les applaudissements en chambre et veiller au respect de la ligne de parti sont les tâches aux-

quelles la paire doit s’adonner quotidiennement. Lors d’une brève entrevue, le dynamique duo est demeuré modeste concernant les qualités requises pour devenir un whip hors pair. Rigueur, organisation et capacité d’adaptation, combinées avec un cri de ralliement et des temps de parole fixes, représentent la recette parfaite pour assurer le succès d’un parti.

Félicitations à monsieur Christian-Alex Deschenes et à madame Mathilde Laroche pour leur excellent travail qui a permis à leur parti de briller durant cette 27^e édition du Forum étudiant!



Crédits photo : Collection Assemblée nationale

Photographe: Roseline Mélançon

Vos classiques *meme* du *Vox Populi*

